



# Assemblée générale

Distr. générale  
27 juin 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-quatorzième session**  
Point 148 de l'ordre du jour  
**Aspects administratifs et budgétaires du financement  
des opérations de maintien de la paix  
des Nations Unies**

## **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Yaron Wax (Israël)

### **I. Introduction**

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatorzième session la question intitulée « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Commission a examiné la question pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-quatorzième session, tenue par visioconférence en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

#### **Aperçu général et questions transversales**

Rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 et budgets pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ([A/74/736](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/737](#))

Rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités concernant les opérations de maintien de la paix au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 [[A/74/305 \(Part II\)](#)]

Rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles ([A/74/705](#))



Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/788](#))

**Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents**

Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents ([A/74/698](#))

Lettre datée du 10 février 2020, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président du Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents ([A/74/689](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/754](#))

**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix**

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/74/622](#))

Rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ([A/74/743](#))

Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ([A/74/716](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/809](#))

**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)**

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/74/620](#))

Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ([A/74/730](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/737/Add.6](#))

**Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)**

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/74/594](#))

Rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ([A/74/717](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/737/Add.3](#))

**Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé**

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2019 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/74/574](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/74/772](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2018 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/73/604](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/73/888](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2017 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/72/649](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/72/838](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2016 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/71/652](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/71/856](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2015 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/70/552](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/70/829](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2014 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/69/659](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/69/827](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2013 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/68/666](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/68/837](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2012 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/67/739](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/67/837](#))

Rapport du Secrétaire général faisant le point au 30 juin 2011 de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ([A/66/665](#))

Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/66/713](#) et [A/66/713/Corr.1](#))

**Montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix**

Note du Secrétaire général sur les crédits approuvés au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 ([A/C.5/74/15](#))

Note du Secrétaire général sur les montants budgétaires prévus pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ([A/C.5/74/16](#))

## II. Examen de projets de résolution et de décision

4. Le 24 juin 2020, le Président de la Commission a présenté pour examen au titre de la procédure d'approbation tacite, comme prévu par les décisions 74/544 et 74/555 de l'Assemblée générale, la note du Secrétaire général sur les crédits approuvés au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ([A/C.5/74/18](#)).

5. À la même date, le Président de la Commission a également présenté pour examen au titre de la procédure d'approbation tacite, comme prévu par les décisions 74/544 et 74/555, la note du Secrétaire général sur le financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ([A/C.5/74/17](#)).

6. Toujours à la même date, la Commission a examiné les notes du Secrétaire général, conformément à la procédure définie dans les décisions 74/544 et 74/555, et en a pris acte. Elle a également fait observer qu'elle prendrait acte des notes du Secrétaire général à sa réunion suivante, qui se tiendrait après la levée des mesures de précaution, dès que les circonstances le permettraient.

### A. Projet de résolution [A/C.5/74/L.31](#)

7. Le 24 juin, le Président de la Commission a déposé pour examen au titre de la procédure d'approbation tacite, comme prévu par les décisions 74/544 et 74/555, un projet de résolution intitulé « Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé » ([A/C.5/74/L.31](#)), à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Iraq.

8. Le 27 juin, la Commission a considéré que le projet de résolution était adopté, conformément à la procédure définie dans les décisions 74/544 et 74/555 (voir par. 17, projet de résolution I). Elle a également fait observer qu'elle prendrait note de la résolution à sa réunion suivante, qui se tiendrait après la levée des mesures de précaution, dès que les circonstances le permettraient.

### B. Projet de résolution [A/C.5/74/L.32](#)

9. Le 24 juin, le Président de la Commission a déposé pour examen au titre de la procédure d'approbation tacite, comme prévu par les décisions 74/544 et 74/555, un projet de résolution intitulé « Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents » ([A/C.5/74/L.32](#)), à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Koweït.

10. Le 27 juin, la Commission a considéré que le projet de résolution était adopté, conformément à la procédure définie dans les décisions 74/544 et 74/555 (voir par. 17, projet de résolution II). Elle a également fait observer qu'elle prendrait note de la résolution à sa réunion suivante, qui se tiendrait après la levée des mesures de précaution, dès que les circonstances le permettraient.

**C. Projet de résolution [A/C.5/74/L.36](#)**

11. Le 24 juin, le Président de la Commission a déposé pour examen au titre de la procédure d'approbation tacite, comme prévu par les décisions 74/544 et 74/555, un projet de résolution intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix » ([A/C.5/74/L.36](#)), à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Grèce.

12. Le 27 juin, la Commission a considéré que le projet de résolution était adopté, conformément à la procédure définie dans les décisions 74/544 et 74/555 (voir par. 17, projet de résolution III). Elle a également fait observer qu'elle prendrait note de la résolution à sa réunion suivante, qui se tiendrait après la levée des mesures de précaution, dès que les circonstances le permettraient.

**D. Projet de résolution [A/C.5/74/L.34](#)**

13. Le 24 juin, le Président de la Commission a déposé pour examen au titre de la procédure d'approbation tacite, comme prévu par les décisions 74/544 et 74/555, un projet de résolution intitulé « Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) » ([A/C.5/74/L.34](#)), à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Uruguay.

14. Le 27 juin, la Commission a considéré que le projet de résolution était adopté, conformément à la procédure définie dans les décisions 74/544 et 74/555 (voir par. 17, projet de résolution IV). Elle a également fait observer qu'elle prendrait note de la résolution à sa réunion suivante, qui se tiendrait après la levée des mesures de précaution, dès que les circonstances le permettraient.

**E. Projet de résolution [A/C.5/74/L.35](#)**

15. Le 24 juin, le Président de la Commission a déposé pour examen au titre de la procédure d'approbation tacite, comme prévu par les décisions 74/544 et 74/555, un projet de résolution intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) » ([A/C.5/74/L.35](#)), à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Tchad.

16. Le 27 juin, la Commission a considéré que le projet de résolution était adopté, conformément à la procédure définie dans les décisions 74/544 et 74/555 (voir par. 17, projet de résolution V). Elle a également fait observer qu'elle prendrait note de la résolution à sa réunion suivante, qui se tiendrait après la levée des mesures de précaution, dès que les circonstances le permettraient.

### III. Recommandations de la Cinquième Commission

17. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

#### Projet de résolution I

#### Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant sa résolution 65/293 du 30 juin 2011 et sa décision 73/547 C du 3 juillet 2019,*

*Ayant examiné les rapports du Secrétaire général faisant le point de la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé<sup>1</sup> et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,*

1. *Prend acte des rapports du Secrétaire général<sup>1</sup> ;*
2. *Souscrit, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans ses rapports<sup>2</sup> ;*
3. *Souligne que tous les États Membres doivent s'acquitter dans les temps, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies ;*
4. *Prie instamment tous les États Membres de faire tout leur possible pour verser l'intégralité de leurs contributions statutaires ;*
5. *Prend note des paragraphes 10 et 11 b), du rapport du Comité consultatif<sup>3</sup> ;*
6. *Rappelle les articles 5.3, 5.4, 5.5 et 5.10 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies<sup>4</sup>, regrette que le remboursement des sommes dues aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police et le remboursement des sommes dues aux États Membres du fait de l'apurement des comptes des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé n'aient pas été réglés, et souligne sa volonté de résoudre ce problème ;*
7. *Prie le Secrétaire général de continuer à prendre toutes les mesures nécessaires pour rembourser les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police avant la clôture de toute mission de maintien de la paix, et d'éviter la pratique actuelle consistant à retarder les remboursements aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ;*
8. *Note que l'utilisation des soldes non restitués pour couvrir les besoins temporaires de liquidités de l'Organisation en 2018 et 2019 n'est pas un mécanisme établi, et souligne que cette pratique n'est pas viable ;*
9. *Décide d'examiner, à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quinzième session, la situation financière des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Aspects*

<sup>1</sup> A/66/665, A/67/739, A/68/666, A/69/659, A/70/552, A/71/652, A/72/649, A/73/604 et A/74/574.

<sup>2</sup> A/66/713, A/66/713/Corr.1, A/67/837, A/68/837, A/69/827, A/70/829, A/71/856, A/72/838, A/73/888 et A/74/772.

<sup>3</sup> A/74/772.

<sup>4</sup> ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1.

administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ».

**Projet de résolution II**  
**Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul**  
**des montants à rembourser aux États Membres**  
**au titre du matériel appartenant aux contingents**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant sa résolution [71/296](#) du 30 juin 2017,*

*Ayant examiné la lettre datée du 10 février 2020 dans laquelle le Président du Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents a fait tenir au Président de la Cinquième Commission le rapport du Groupe de travail<sup>1</sup>, le rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents<sup>2</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>3</sup>,*

1. *Prend acte* du rapport du Groupe de travail de 2020 sur le matériel appartenant aux contingents<sup>1</sup> et du rapport du Secrétaire général<sup>2</sup> ;

2. *Prend acte avec satisfaction* des travaux du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents ainsi que des orientations et des conseils fournis par le Secrétariat au cours de sa session de fond de 2020 ;

3. *Souscrit aux conclusions et recommandations* que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>3</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite.

---

<sup>1</sup> [A/74/689](#).

<sup>2</sup> [A/74/698](#).

<sup>3</sup> [A/74/754](#).

## Projet de résolution III

### Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions [45/258](#) du 3 mai 1991, [47/218 A](#) du 23 décembre 1992, [48/226 A](#) du 23 décembre 1993, [48/226 C](#) du 29 juillet 1994, [49/250](#) du 20 juillet 1995 et [50/221 B](#) du 7 juin 1996, la section I de sa résolution [55/238](#) du 23 décembre 2000, ses résolutions [55/271](#) du 14 juin 2001, [56/241](#) du 24 décembre 2001, [56/293](#) du 27 juin 2002, [57/318](#) du 18 juin 2003, [58/298](#) du 18 juin 2004, [59/301](#) du 22 juin 2005, [60/268](#) du 30 juin 2006, [61/279](#) du 29 juin 2007, [62/250](#) du 20 juin 2008, [63/287](#) du 30 juin 2009, [64/271](#) du 24 juin 2010, [65/290](#) du 30 juin 2011, [66/265](#) du 21 juin 2012, [67/287](#) du 28 juin 2013, [68/283](#) du 30 juin 2014, [69/308](#) du 25 juin 2015, [70/287](#) du 17 juin 2016, [71/295](#) du 30 juin 2017 et [72/288](#) du 5 juillet 2018 et ses autres résolutions pertinentes, ainsi que ses décisions 49/469 du 23 décembre 1994, 50/473 du 23 décembre 1995, 72/558 du 5 juillet 2018 et 73/555 du 3 juillet 2019,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019<sup>1</sup> et sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021<sup>2</sup>, le rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021<sup>3</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>4</sup>,

*Jugeant* qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies puisse réagir rapidement et déployer promptement une opération de maintien de la paix quand le Conseil de sécurité adopte une résolution à cet effet, soit dans un délai de 30 jours pour les opérations classiques et de 90 jours pour les opérations complexes,

*Jugeant également* qu'il importe d'assurer des services d'appui adéquats durant toutes les phases des opérations de maintien de la paix, y compris les phases de liquidation et de clôture,

*Consciente* que le montant inscrit au compte d'appui doit être *grosso modo* proportionnel aux mandats, au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021<sup>2</sup> et du rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021<sup>3</sup> ;

2. *Réaffirme* qu'il lui incombe d'analyser en profondeur et d'approuver les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant pour assurer l'exécution efficace et économique de la totalité des activités et des programmes prescrits et l'application des politiques adoptées en la matière ;

<sup>1</sup> [A/74/622](#).

<sup>2</sup> [A/74/743](#).

<sup>3</sup> [A/74/716](#).

<sup>4</sup> [A/74/809](#).

3. *Réaffirme également* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires ;

4. *Réaffirme* les dispositions de l'article 153 de son Règlement intérieur ;

5. *Réaffirme* que le compte d'appui sert exclusivement à financer les ressources humaines et matérielles dont les services du Siège ont besoin pour appuyer les opérations de maintien de la paix et que cette règle ne saurait être modifiée sans son accord préalable ;

6. *Réaffirme également* que les services d'appui aux opérations de maintien de la paix doivent être convenablement financés et que les montants demandés à ce titre doivent être pleinement justifiés dans les projets de budget du compte d'appui ;

7. *Réaffirme en outre* qu'il faut que les opérations de maintien de la paix soient administrées et leurs finances gérées de manière efficace et rationnelle et demande instamment au Secrétaire général de continuer à chercher des moyens d'administrer le compte d'appui de façon plus productive et plus rationnelle ;

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions de ses résolutions [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) du 25 juin 2015 et [70/286](#) du 17 juin 2016 ainsi que celles des autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement ;

9. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>4</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

10. *Décide* de maintenir, pour l'exercice budgétaire allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, le mécanisme de financement du compte d'appui utilisé pour l'exercice en cours, allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, qu'elle a approuvé au paragraphe 3 de sa résolution [50/221 B](#) ;

### **Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

11. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019<sup>1</sup> ;

### **Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

12. *Approuve* l'inscription au compte d'appui, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, d'un montant de 355 694 200 dollars des États-Unis, dont 13 381 300 dollars pour le progiciel de gestion intégré, 868 500 dollars pour le projet de dispositif de prestation de services centralisée, 3 881 600 dollars pour la préparation des moyens de maintien de la paix et 18 053 700 dollars pour les frais de maintenance et d'assistance technique d'Umoja, montant qui couvrira 1 355 postes existants et 2 nouveaux postes temporaires, compte tenu de la suppression, du transfert, de la réaffectation et du reclassement des postes indiqués à l'annexe I de la présente résolution, ainsi que les 62 emplois de temporaire existants, 6 nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et 50 mois-personne visés à l'annexe II, et les dépenses connexes afférentes aux postes et aux autres objets de dépense ;

**Modalités de financement des montants inscrits au compte d'appui  
aux opérations de maintien de la paix pour les exercices allant  
du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 et du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

13. *Décide* que les montants inscrits au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 seront financés comme suit :

a) Un montant total de 1 916 800 dollars correspondant aux intérêts créditeurs (691 500 dollars), à des produits accessoires (26 200 dollars) et à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (1 199 100 dollars), afférent à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

b) Un montant de 3 802 200 dollars correspondant au reliquat du montant autorisé au titre du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2019 sera déduit des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

c) Le solde de 349 975 200 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

d) Le montant estimatif net des recettes provenant des contributions du personnel, soit 28 128 200 dollars, qui représente le montant de 26 817 100 dollars relatif à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 augmenté du montant de 1 311 100 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice clos le 30 juin 2019, sera déduit du solde visé à l'alinéa c) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours.

## Annexe I

**A**  
**Nouveaux postes devant être financés au titre du compte d'appui  
pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

Département/bureau	Unité administrative	Postes		Statut	
		Nombre	Classe		
<b>Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité</b>					
Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget	Division des finances des missions	1	G(AC)	Assistant(e) au budget et aux finances <sup>a</sup>	Nouveau
<b>Total partiel</b>		<b>1</b>			
<b>Secrétariat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</b>					
		1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Nouveau
<b>Total partiel</b>		<b>1</b>			
<b>Total</b>		<b>2</b>			

*Note* : Les fonctions qui s'attachent aux postes et l'unité de laquelle ils relèvent sont indiquées dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 (A/74/743) et mentionnées dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/809).

<sup>a</sup> Création du poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

*Abréviations* : G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes).

**B**  
**Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix  
pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 :  
transferts, réaffectations et suppressions de postes**

**Transferts**

*Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité – Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget – Division des finances*

Transfert de la Section de la gestion des fonds d'affectation spéciale depuis la Division de la planification des programmes et du budget

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne – Entebbe*

Transfert de 2 postes [1 poste d'auditeur(trice) résident(e) (P-4), 1 poste d'auditeur(trice) résident(e) (P-3)] depuis le Bureau de l'auditeur(trice) résident(e) de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021)

**Réaffectation et déclassement**

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'inspection et de l'évaluation – Entebbe*

Réaffectation et déclassement de 1 poste [1 poste d'assistant(e) d'audit (SM) devant être réaffecté et reclassé comme poste d'assistant(e) (programmes) (GN)] depuis la Division de l'audit interne – Bureau de l'auditeur(trice) résident(e) de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

### **Suppressions**

*Département des opérations de paix - Structure politico-opérationnelle régionale unique- Division des Amériques (Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti)*

Suppression de 4 postes : 1 poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5), 2 postes de spécialiste des questions politiques (P-4), 1 poste de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2)

*Département de l'appui opérationnel – Bureau des opérations d'appui – Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle*

Suppression de 1 poste d'assistant(e) de gestion de l'information [G(AC)]

*Département de l'appui opérationnel – Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement – Division de l'appui au personnel en tenue*

Suppression de 1 poste de fonctionnaire des finances (P-3)

*Département de l'appui opérationnel – Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement – Division de la logistique*

Suppression de 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)]

*Département de l'appui opérationnel – Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement – Division des achats*

Suppression de 1 poste d'assistant(e) d'équipe [G(AC)]

*Département de l'appui opérationnel – Division des activités spéciales – Bureau du (de la) Directeur(rice)*

Suppression de 1 poste de fonctionnaire d'administration (P-4)

*Bureau de l'informatique et des communications – Division de l'appui opérationnel*

Suppression de 1 poste d'assistant(e) aux systèmes d'information [G(AC)]

*Bureau des services de contrôle interne – Division de l'audit interne – Bureau de l'auditeur(rice) résident(e) de l'Opération hybride Union africaine – Nations Unies au Darfour*

Suppression de 3 postes [1 poste de chef des auditeurs(rices) résident(e)s (P-5), 1 poste d'auditeur(rice) résident(e) (P-4) et 1 poste d'assistant(e) d'audit (SM)] (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021)

---

*Abréviations* : G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes) ; GN : agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile.

## Annexe II

**Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) devant être financés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
<b>Département des opérations de paix</b>					
Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)/Bureau du (de la) Directeur(trice) de la coordination et des services partagés	Service administratif	1	P-4	Spécialiste des ressources humaines	Reconduction
		–	3 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
		–	3 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Service des questions judiciaires et pénitentiaires	1	P-4	Spécialiste des affaires judiciaires	Reconduction
Division des politiques, de l'évaluation et de la formation	Service des politiques et des meilleures pratiques	1	P-3	Spécialiste des questions politiques (Action pour le maintien de la paix)	Reconduction
	Service intégré de formation	1	P-3	Fonctionnaire chargé de la formation	Nouveau
<b>Total partiel</b>		<b>4</b>			
<b>Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine</b>					
Section de l'appui administratif		–	4 mois, 1 SM	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
		–	4 mois, 1 GN	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
<b>Total partiel</b>		<b>–</b>			
<b>Département de l'appui opérationnel</b>					
Bureau des opérations d'appui	Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail	1	P-4	Médecin	Reconduction
		1	P-4	Spécialiste de la santé mentale (troubles post-traumatiques)	Nouveau
	Division de l'administration des ressources humaines	10	P-3	Spécialiste des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction
		3	G(AC)	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (groupes professionnels)	Reconduction
Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement	Division de l'appui au personnel en tenue	2	P-3	Spécialiste des finances et du budget	Reconduction
		1	P-4	Spécialiste des finances et du budget (troubles post-traumatiques)	Nouveau

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
		1	G(AC)	Assistant(e) au budget et finances (troubles traumatiques)	aux post- Nouveau
	Service de la facilitation des opérations et de la communication	1	G(AC)	Assistant(e) aux achats	Reconduction
Division de l'administration (New York)	Service de l'appui aux clients au Siège	–	6 mois, 1 P-4	Remplacement de fonctionnaires en congé	Nouveau
<b>Total partiel</b>		<b>20</b>			
<b>Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité</b>					
Bureau du (de la) Secrétaire générale adjointe	Service Partenaires	–	4 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
		–	4 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
	Groupe du contrôle hiérarchique	1	P-3	Juriste	Reconduction
Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget	Division des finances	1	P-4	Fonctionnaire des finances (conventions comptables)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant(e) (prestations/assurances)	Reconduction
Bureau des ressources humaines	Division des stratégies et des politiques	1	P-4	Administrateur(trice) de programmes (parité des sexes)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des ressources humaines (mobilité du personnel)	Reconduction
	Division du droit administratif/Service déontologie et discipline	1	P-3	Administrateur(trice) de programmes	Reconduction
	Division du droit administratif/Section de la gestion des recours	1	P-4	Juriste	Nouveau
		1	P-3	Juriste	Nouveau
Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité	Service de l'analytique et de la gestion de projets	1	P-4	Analyste de la gestion et des programmes	Reconduction
<b>Total partiel</b>		<b>9</b>			
<b>Bureau de l'informatique et des communications</b>					
Service des solutions institutionnelles	Pôle applications – Asie (Bureau de Bangkok)	1	P-4	Chef de projet (système de gestion des rations)	Reconduction
		1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (système de gestion des carburants)	Reconduction
	Pôle applications – Asie (Bureau de New York)	1	P-3	Spécialiste des systèmes informatiques (progiciel de gestion de la relation client pour le suivi du matériel appartenant aux contingents)	Reconduction
<b>Total partiel</b>		<b>3</b>			

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
<b>Bureau des services de contrôle interne</b>					
Service administratif		– 4 mois, 1 P-3		Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
		– 6 mois, 1 G(AC)		Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
Division des investigations	New York	1	P-4	Enquêteur(trice) (harcèlement sexuel)	Reconduction
		2	P-3	Enquêteur(trice) (harcèlement sexuel)	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant(e) administratif(ve)	Reconduction
	Nairobi	1	P-4	Enquêteur(trice) (harcèlement sexuel)	Reconduction
		2	P-3	Enquêteur(trice) (harcèlement sexuel)	Reconduction
	Entebbe	1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Reconduction
	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	2	P-3	Enquêteur(trice) résident(e)	Reconduction
		1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Reconduction
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	1	P-5	Enquêteur(trice) résident(e) en chef	Reconduction
		1	P-4	Enquêteur(trice) résident(e)	Reconduction
		2	P-3	Enquêteur(trice) résident(e)	Reconduction
	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Reconduction
		1	P-3	Enquêteur(trice) résident(e)	Reconduction
2		P-3	Enquêteur(trice) résident(e)	Reconduction	
Division de l'audit interne	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	1	P-4	Auditeur(trice) résident(e)	Reconduction
		1	P-3	Auditeur(trice) résident(e)	Reconduction
	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	3	P-4	Auditeur(trice) résident(e)	Reconduction
		2	P-3	Auditeur(trice) résident(e)	Reconduction
	<b>Total partiel</b>		<b>26</b>		
<b>Cabinet du Secrétaire général</b>					
		– 6 mois, 1 G(AC)		Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
<b>Total partiel</b>		<b>–</b>			

Département/bureau	Unité administrative	Emplois de temporaire			Statut
		Nombre	Classe	Intitulé	
<b>Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies</b>					
Bureau de l'ombudsman régional à Entebbe		2	P-4	Spécialiste du règlement des différends	Reconduction
<b>Total partiel</b>		<b>2</b>			
<b>Bureau des affaires juridiques</b>					
Division des questions juridiques générales	Groupe de l'administration de la justice	–	3 mois, 1 P-4	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
<b>Total partiel</b>		<b>–</b>			
<b>Département de la communication globale</b>					
Service administratif		–	1,5 mois, 1 P-3	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
		–	1,5 mois, 1 G(AC)	Remplacement de fonctionnaires en congé	Reconduction
<b>Total partiel</b>		<b>–</b>			
<b>Département de la sûreté et de la sécurité</b>					
Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e)	Service administratif	1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Reconduction
		1	G(AC)	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	Reconduction
<b>Total partiel</b>		<b>2</b>			
<b>Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme</b>					
Division de l'action sur le terrain	Section de l'appui aux missions de paix (Addis-Abeba)	1	P-3	Spécialiste des droits de l'homme (Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine)	Reconduction
Division des activités thématiques, des procédures spéciales et du droit au développement	Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation (New York)	1	P-4	Spécialiste des droits de l'homme (exploitation et atteintes sexuelles)	Reconduction
<b>Total partiel</b>		<b>2</b>			
<b>Total</b>		<b>68</b>		<b>Emplois de temporaire et 50 mois-personne (emplois dont la durée est inférieure à 12 mois)<sup>a</sup></b>	

*Note* : Les fonctions qui s'attachent aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et l'unité de laquelle ils relèvent sont indiquées dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 (A/74/743) et mentionnées dans le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/74/809).

*Abréviations* : G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes) ; GN : agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile.

<sup>a</sup> Le nombre de mois-personne est indiqué dans la colonne Classe.

## Projet de résolution IV Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 69/307 du 25 juin 2015, 70/289 du 17 juin 2016, 71/293 du 30 juin 2017, 72/286 du 5 juillet 2018 et 73/309 du 3 juillet 2019, ainsi que ses décisions 72/558 du 5 juillet 2018 et 73/555 du 3 juillet 2019,

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général sur le financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

1. *Réaffirme* ses résolutions 57/290 B du 18 juin 2003, 59/296 du 22 juin 2005, 60/266 du 30 juin 2006, 61/276 du 29 juin 2007, 64/269 du 24 juin 2010, 65/289 du 30 juin 2011, 66/264 du 21 juin 2012, 69/307 et 70/286 du 17 juin 2016, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que leurs dispositions soient appliquées intégralement ;

2. *Prend acte* des rapports du Secrétaire général<sup>1</sup> ;

3. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

4. *Prend note* de l'appui que le Gouvernement ougandais fournit en facilitant les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ;

5. *Décide* que le poste de Chef du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) relèvera à l'avenir de la classe D-2 ;

6. *Continue d'encourager* le Secrétaire général à mettre en place des mécanismes d'appui visant à faciliter les services de transport aérien militaire que les États Membres fournissent depuis Entebbe à de nombreuses missions de maintien de la paix dans la région ;

7. *Se félicite* de la complémentarité du Centre de services régional d'Entebbe et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et encourage le Secrétaire général à s'employer à renforcer les synergies entre ces deux entités d'appui dans le cadre de leurs mandats respectifs ;

8. *Prend note* de l'étude sur le Centre stratégique des opérations aériennes, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et la Section de l'appui centralisé aux achats réalisée actuellement dans le contexte d'une gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement, et attend avec intérêt d'en recevoir les conclusions pour examen à sa soixante-quinzième session ;

### Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

9. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019<sup>3</sup>;

<sup>1</sup> A/74/594 et A/74/717.

<sup>2</sup> A/74/737/Add.3.

<sup>3</sup> A/74/594.

**Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

10. *Approuve* un montant de 37 159 200 dollars des États-Unis au titre du fonctionnement du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

**Modalités de financement des dépenses prévues**

11. *Décide* que les dépenses du Centre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des produits divers de l'exercice clos le 30 juin 2019, soit 165 400 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

b) Un montant de 35 581 400 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

c) Un montant de 1 412 400 dollars, qui représente la part à la charge des missions politiques spéciales clientes, sera prélevé sur le crédit qu'elle aura approuvé pour le chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2021 ;

d) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 3 723 300 dollars, qui représente le montant de 3 530 200 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 auquel s'ajoute le montant de 193 100 dollars correspondant à l'écart positif constaté pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, sera déduit du montant visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix clientes en cours ;

12. *Décide* d'examiner à sa soixante-quinzième session la question du financement du Centre.

## Projet de résolution V

### Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la section XIV de sa résolution [49/233 A](#) du 23 décembre 1994 et sa résolution [62/231](#) du 22 décembre 2007,

*Rappelant également* sa décision 50/500 du 17 septembre 1996 et ses résolutions ultérieures relatives au financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), dont la plus récente est la résolution [73/310](#) du 3 juillet 2019, ainsi que sa décision 73/555 du 3 juillet 2019,

*Rappelant en outre* sa résolution [56/292](#) du 27 juin 2002, relative à la mise en place de stocks pour déploiement stratégique, et ses résolutions ultérieures sur l'état d'avancement de la constitution desdits stocks, dont la plus récente est la résolution [73/310](#),

*Ayant examiné* les rapports du Secrétaire général sur le financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies<sup>1</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

*Réaffirmant* qu'il importe de dresser un inventaire exact du matériel,

1. *Sait gré* au Gouvernement italien et au Gouvernement espagnol de fournir des installations respectivement à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et au centre de télécommunications secondaire actif de Valence (Espagne) ;

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport<sup>2</sup> et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

3. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les dispositions de ses résolutions [59/296](#) du 22 juin 2005, [60/266](#) du 30 juin 2006, [61/276](#) du 29 juin 2007, [64/269](#) du 24 juin 2010, [65/289](#) du 30 juin 2011, [66/264](#) du 21 juin 2012, [69/307](#) du 25 juin 2015 et [70/286](#) du 17 juin 2016 ainsi que des autres résolutions pertinentes soient appliquées intégralement ;

4. *Prend note* du paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif et décide de créer un poste d'assistant(e) ingénierie (spécialiste de l'ingénierie écologique appliquée au traitement de l'eau et des eaux usées) (agent(e) des services généraux recruté sur le plan national) au Groupe de l'appui technique à la gestion de l'environnement ;

5. *Rappelle* le paragraphe 10 du rapport du Comité consultatif et décide de supprimer un poste d'assistant(e) (gestion du matériel) (G-7) et de créer un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) à la Cellule de la gestion du matériel du Service de l'appui à la Base ;

6. *Rappelle également* le paragraphe 4 de sa résolution [72/287](#) du 5 juillet 2018 et attend avec intérêt d'examiner une proposition concernant le concept d'opérations révisé pour les stocks pour déploiement stratégique qui tienne compte des observations et recommandations du Bureau des services de contrôle interne, et

<sup>1</sup> [A/74/620](#) et [A/74/730](#).

<sup>2</sup> [A/74/737/Add.6](#).

souligne qu'il faut poursuivre l'analyse du renforcement de l'efficacité, des gains d'efficience attendus et des questions liées à l'emplacement des stocks ;

7. *Prend note* de l'étude sur le Centre stratégique des opérations aériennes, le Centre de contrôle intégré des transports et des mouvements et la Section de l'appui centralisé aux achats réalisée actuellement dans le contexte d'une gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement, et attend avec intérêt d'en recevoir les conclusions pour examen à sa soixante-quinzième session ;

8. *Se félicite* de la complémentarité de la Base de soutien logistique des Nations Unies et du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) et encourage le Secrétaire général à s'employer à renforcer les synergies entre ces deux entités d'appui dans le cadre de leurs mandats respectifs ;

### **Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019**

9. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019<sup>3</sup> ;

### **Prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

10. *Approuve* les prévisions de dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, dont le montant s'élève à 62 058 200 dollars des États-Unis ;

### **Modalités de financement des dépenses prévues**

11. *Décide* que les dépenses de la Base de soutien logistique des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 seront financées comme suit :

a) Le montant du solde inutilisé et des produits divers de l'exercice clos le 30 juin 2019, soit 3 064 300 dollars, sera déduit de celui des ressources à prévoir pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

b) Le solde de 58 993 900 dollars sera réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

c) Le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel, soit 5 745 000 dollars, qui représente le montant de 6 142 000 dollars se rapportant à l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 diminué du montant de 397 000 dollars correspondant à l'écart négatif constaté pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, sera déduit du solde visé à l'alinéa b) ci-dessus, devant être réparti au prorata entre les budgets des opérations de maintien de la paix en cours ;

12. *Décide* d'examiner à sa soixante-quinzième session la question du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies.

---

<sup>3</sup> [A/74/620](#).